

FONCTION PUBLIQUE : LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN CHIFFRES

Voici les principaux enseignements d'une consultation menée conjointement par la DGAFP et l'INTEFP pour mieux connaître les profils des acteurs en santé et sécurité au travail de la fonction publique et déterminer leurs besoins en formations et les axes d'action à prioriser. Menée entre juin et septembre 2025, cette enquête d'une trentaine de questions a obtenu les réponses de près de 6 000 acteurs de la prévention. Cette consultation entraine dans le cadre de l'un des objectifs du Plan santé au travail dans la fonction publique (2022-2025) visant à renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

LES PROFILS DES PRINCIPAUX RÉPONDANTS

12 %
Membres d'un service de médecine de prévention (médecin du travail, infirmier, psychologue du travail, ergonome)
(hommes : **22 %**
femmes : **78 %**)

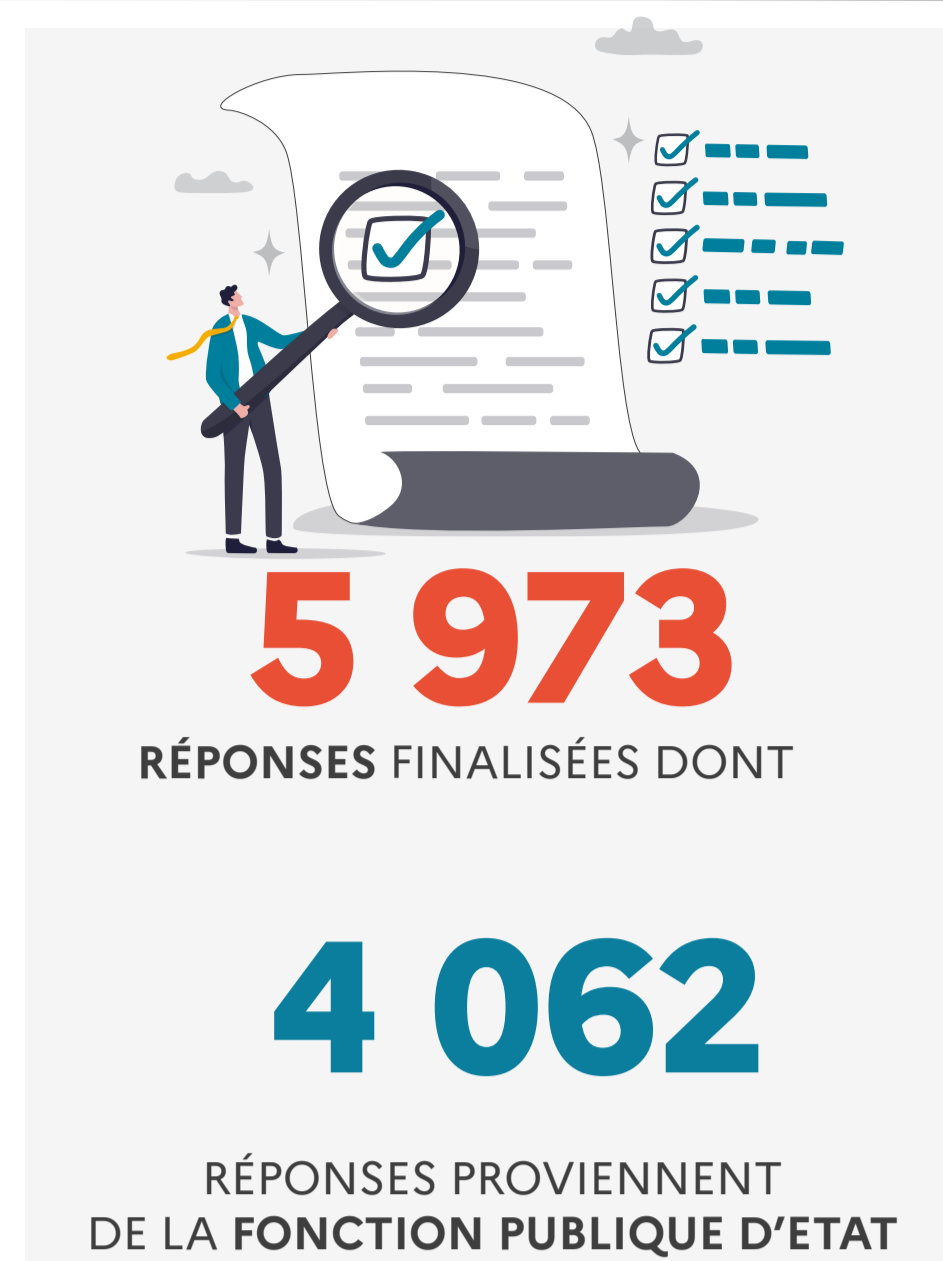


44 %

Assistants de prévention
(hommes : **41 %**
femmes : **59 %**)

18 %

Conseillers de prévention
(hommes : **46 %**
femmes : **54 %**)



+ DE 50 ANS : 47 %

40 - 50 ANS : 33 %

30 - 40 ANS : 16 %

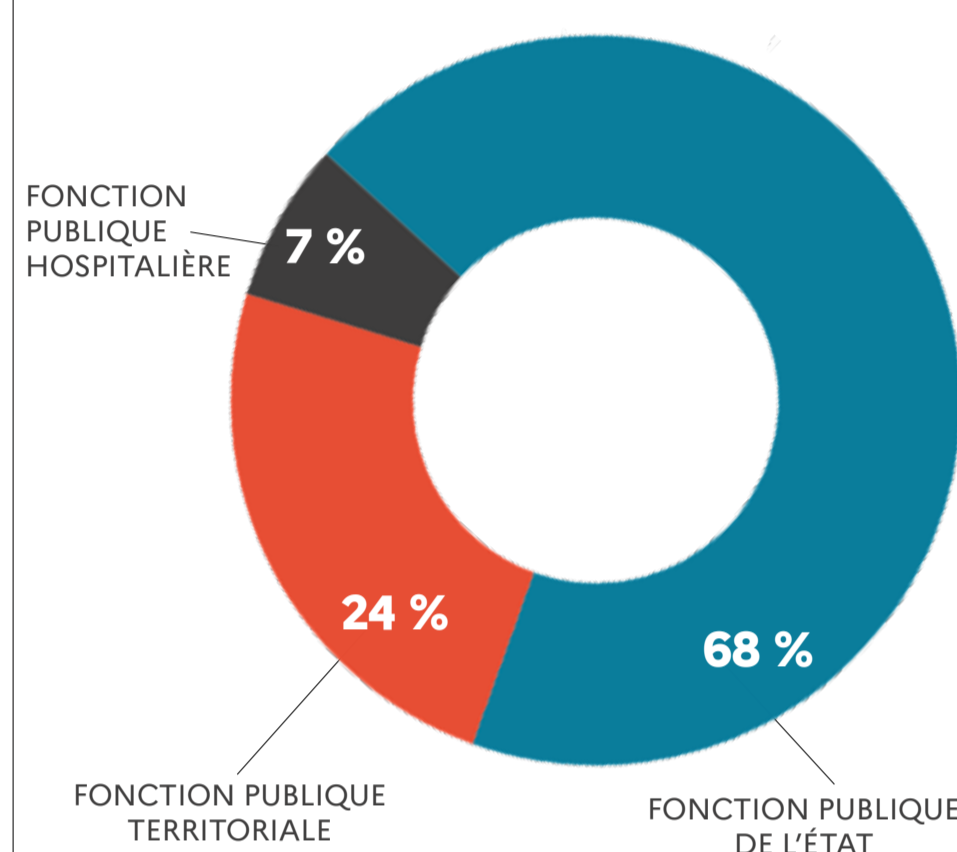
- DE 30 ANS : 3 %



85 %

DES RÉPONDANTS RECONNAISSENT QUE LES ACTIONS DE PRÉVENTION MISES EN PLACE DANS LEUR STRUCTURE AMÉLIORENT EFFECTIVEMENT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

LES RÉPONSES SELON LE VERSANT DE LA FONCTION PUBLIQUE



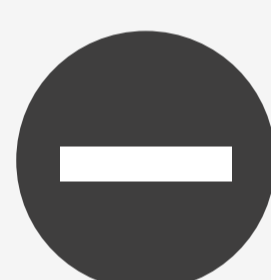
LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION SUR LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LES POINTS FORTS



83 % : organisation engagée sur la SST
85 % : savent vers qui se tourner pour de l'aide
80 % : satisfaits de leur autonomie
75 % : satisfaits de leur capacité à adapter les méthodes de prévention

LES POINTS À AMÉLIORER



63 % : manquent de temps pour leurs missions
62 % : jugent les moyens financiers insuffisants

LES PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS



Les risques psychosociaux (RPS)

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Les risques physiques

Les risques routiers

LES RECOMMANDATIONS



Aménagement du poste de travail

Mise à jour du DUERP

Mise à disposition d'EPI

LES BESOINS DE FORMATION EXPRIMÉS



PRÉVENTION RPS

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SST

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

LES PROPOSITIONS À METTRE EN ŒUVRE SUR LE LONG TERME PRÉCONISÉES PAR LES ACTEURS DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION

1
AMÉLIORATION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS MISES EN PLACE (79 %)

2
AUGMENTATION DES MOYENS ET RESSOURCES DÉDIÉES À LA SST (74 %)

3
RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS AU SEIN DES ORGANISATIONS (69 %)



LES SUJETS PRIORITAIRES À VENIR CONCERNENT LES RPS ET LA SANTÉ MENTALE, LA RÉGLEMENTATION (CADRE, RESPONSABILITÉS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES), AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL (TMS, ERGONOMIE).